

Les kinésithérapeutes ont baissé leur rideau

Paramédical

Les kinés libéraux ont fermé leurs cabinets pour limiter la propagation du virus. Ils sont inquiets, leurs patients aussi.

“C’est une mauvaise nouvelle d’un point de vue thérapeutique puisque les soins prodigués contribuent à alléger le vécu douloureux, il faudra, pendant la période de confinement, trouver des palliatifs à ces soins en concertation avec les médecins”, témoigne un habitant du pays de Caux, qui d’ordinaire voit son kinésithérapeute quatre à cinq fois par semaine pour des pathologies articulaires sévères. Pour lui, comme pour les parents, qui ne peuvent plus amener leur enfant en situation de handicap apprenant à marcher ou celui qui était en pleine rééducation à la suite d’une opération... et pour bien d’autres encore, la fermeture des cabinets libéraux de kinésithérapeutes est au mieux un désagrément, au pire, un sérieux problème.

Toujours le manque de masques

Sauf à de rares exceptions, les cabinets libéraux de kinésithérapie ont en effet baissé le rideau depuis le 15 mars. Leur activité pratiquée en proximité avec les patients ne permet, en effet pas, par définition, de respecter les mesures barrières qui s’imposent afin d’éviter la propaga-

tion du virus Covid-19. *“Nous ne voyons plus nos patients pour lesquels il n’y a pas de notion d’urgence. Nous intervenons, en revanche, à domicile pour ceux à qui on peut éviter une nouvelle hospitalisation ou pour permettre la sortie de patients de l’hôpital et ainsi libérer des lits”,* précise Nicolas Boutin, président du conseil de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes de Seine-Maritime, qui exerce d’ordinaire à Saint-Romain-de-Colbosc.

Comme ses confrères, il limite au maximum le nombre de patients qu’il va voir, souvent équipé grâce au système D: *“Car, même si on est devenu une profession prioritaire pour l’équipement sanitaire, il n’y a pas de masque, on n’en trouve pas dans les pharmacies. Or sans masque, nous sommes contaminables mais surtout potentiellement contaminants puisqu’il n’y a pas eu de tests. Sans équipement, le kiné ne doit pas venir voir un patient”.*

Garder le lien

Pour autant, l’ordre demande aux professionnels de garder le contact avec les patients en cours et de prendre des nouvelles. *“Nous pouvons faire de la téléconsultation et surtout rassurer, maintenir le lien, c’est notre rôle de professionnel de santé. Nous sommes tous inquiets face à cette situation”,* poursuit Nicolas Boutin.

Pour ceux qui ne parviendraient pas à joindre leur kinésithérapeute habituel, une plate-forme téléphonique a été mise



Le cabinet paramédical de Notre-Dame-de-Gravenchon ne déroge pas à la règle et a fermé ses locaux

en place à l’échelon régional. Ce “SOS kinés normands” est joignable au 02 35 71 70 82, 7 jours sur 7, de 9 à 18 heures pour

les patients possédant une ordonnance de kinésithérapie, durant la période Covid-19.